



## ⚠️ Information aux administrés – Vigilance fuites d'eau ⚠️

À la suite de l'épisode de **froid et de gel survenu en début de semaine du 5 janvier 2026**, de nombreux abonnés ont subi des **dégâts liés au gel** : compteurs, canalisations, robinets extérieurs ou tuyaux d'alimentation situés dans des garages ou des pièces non isolées.

Ces incidents ont engendré **de nombreuses fuites d'eau**.

À ce jour, le système de **télésurveillance du réseau du SANT** met encore en évidence la présence de fuites sur l'ensemble des communes du Syndicat.

👉 Il est demandé à chaque administré de procéder sans délai à la vérification de son compteur d'eau et de l'ensemble de ses installations d'eau potable, notamment :

- canalisations et tuyaux d'alimentation,
- robinets extérieurs,
- installations d'arrosage,
- piscines,
- locaux non chauffés ou non isolés.

Cette vigilance permettra de limiter les pertes d'eau et d'éviter une surconsommation importante.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.